

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 Avril 2018

L'An Deux Mille dix-huit le vingt-quatre avril à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric – PLAGNARD Pierre - VERDU Jean-Michel - GIRBAL Roland BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - POATY Rodrigue - RICARD Guy - AYRAL Robert - DELPERIE David – RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie – BRIEU Yolande - KRAUSS Catherine - DRUON Francine - FOURNIER Evelyne - SUDRES Roselyne – BEZAYRIE Mathilde - HOIRET Isabelle - AUSSEIL Josiane – PINTOR Vanessa

Ont donné procuration : DEBLADIS Nicolas procuration à PLAGNARD Pierre – MOREIRA Anthony procuration à PICARD Eric - VALETTE Lucie procuration à RICARD Guy – VERNEREY Christine procuration à RUFFAT Jean-Noël

Etait absente – DUARTE Noémie

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

| | |
|--|----|
| <i>Nombre de conseillers en exercice</i> | 27 |
| <i>Nombre de conseillers présents</i> | 22 |
| <i>Nombre de conseillers ayant pris part au vote</i> | 26 |

Approbation Procès-verbal du Conseil Municipal du 22/03/2018

Le procès-verbal du 22/03/2018 **est validé à la**

Rapports Commissions

- Commission 1 « Développement économique – Investissements– Habitat- Agriculture » et Commission 7 « Finances-Budget» du 03/04/2018
- Commission 7 « Finances-Budget» du 12/04/2018

Ces rapports sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Approbation Comptes Administratifs 2017 pour les Budgets Annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le CGCT et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mr Eric PICARD, Maire, a quitté la séance pour laisser la présidence à Mr Pierre PLAGNARD, pour l'adoption des Comptes Administratifs 2017 des budgets annexes, et que par conséquent il n'a pas pris part au vote,

Vu les Comptes de Gestion de l'exercice 2017 dressés par le Receveur Municipal,
Vu la délibération du 6 mars 2017 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur,

Budget Annexe Parc Touristique les Garrigues

Délibération N°180424-01

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (23 voix pour, 1 abstention), le compte administratif 2017 du Parc Touristique des Garrigues, lequel peut se résumer de la façon suivante :

| | | |
|-----------------------|-----------------------------------|-----|
| FONCTIONNEMENT | Résultat de l'exercice | 0 € |
| | Résultat année 2016 | 0 € |
| | Résultat à affecter au 31/12/2017 | 0 € |

| | | |
|-----------------------|------------------------------------|---------------|
| INVESTISSEMENT | Résultat d'investissement exercice | +28 000,00 € |
| | Résultat année 2016 | - 28 000,00 € |
| | Solde d'exécution au 31/12/2017 | 0 € |

Il est rappelé que ce budget est clos au 31/12/2017 suite au transfert des activités économiques à la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère.

Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade

Délibération n°180424-02

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité (23 voix pour, 1 abstention), le compte administratif 2017 du Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade, lequel peut se résumer de la façon suivante :

| | | |
|-----------------------|-----------------------------------|-----|
| FONCTIONNEMENT | Résultat de l'exercice | 0 € |
| | Résultat année 2016 | 0 € |
| | Résultat à affecter au 31/12/2017 | 0 € |

| | | |
|-----------------------|------------------------------------|---------------|
| INVESTISSEMENT | Résultat d'investissement exercice | +370 396,87 € |
| | Résultat année 2016 | 370 396,87 € |
| | Solde d'exécution au 31/12/2017 | 0 € |

Il est rappelé que ce budget est clos au 31/12/2017 suite au transfert des activités économiques à la Communauté de Communes Comtal-Lot et Truyère.

Budget Annexe Parc Pépinière d'entreprises

Délibération n°170306-03

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité (23 voix pour, 1 abstention), le compte administratif 2017 du Budget Annexe Pépinière d'Entreprises, lequel peut se résumer de la façon suivante :

| | | |
|-----------------------|--|--------------|
| FONCTIONNEMENT | Résultat de l'exercice | 0 € |
| | Résultat année 2016 | +11 349,81 € |
| | Résultat à transférer au budget principal Ville d'Espalion au 01/01/2018 | +11 349,81 € |

| | | |
|-----------------------|---|--------------|
| INVESTISSEMENT | Résultat d'investissement exercice | 0 € |
| | Résultat année 2016 | -24 094,34 € |
| | Solde d'exécution au 31/12/2017 à transférer au budget principal Ville d'Espalion au 01/01/2018 | -24 094,34 € |

Après ces transferts de résultats au 01/01/2018, ce budget sera clos suite au transfert des activités économiques à la Communauté de Communes Comtal-Lot et Truyère.

Budget Annexe La Barrière

Délibération n°180424-04

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité (23 voix pour, 1 abstention), le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe la Barrière, lequel peut se résumer de la façon suivante :

| | | |
|-----------------------|------------------------------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | Résultat de l'exercice | 0 € |
| | Résultat année 2016 | 0 € |
| | Résultat à affecter au 31/12/2017 | 0 € |
| INVESTISSEMENT | Résultat d'investissement exercice | -16 538,45 € |
| | Résultat année 2016 | -56 937,51 € |
| | Solde d'exécution au 31/12/2017 | -73 475,96 € |

Budget Annexe Maison des Services

Délibération n°180424-05

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité (23 voix pour, 1 abstention), le compte administratif 2017 du Budget Annexe Maison des Services, lequel peut se résumer de la façon suivante :

| | | |
|-----------------------|--|---------------|
| FONCTIONNEMENT | Résultat de l'exercice | +73 723,04 € |
| | Résultat année 2016 | 0 € |
| | Résultat à affecter au 31/12/2017 | +73 723,04 € |
| INVESTISSEMENT | Résultat d'investissement exercice | -44 392,54 € |
| | Résultat année 2016 | - 175 977,87€ |
| | Solde d'exécution avant report | -220 370,41 € |
| | Solde des reports dépenses/recettes | 0 € |
| | Solde d'exécution report inclus 31/12/2017 | -220 370,41 € |

Budget Annexe Fonds de Développement Economique

Délibération n°180424-06

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité (23 voix pour, 1 abstention), le Compte Administratif 2017 du Fonds de Développement Economique, lequel peut se résumer de la façon suivante :

| | | |
|-----------------------|--|--------------|
| FONCTIONNEMENT | Résultat de l'exercice | +7 000,00 € |
| | Résultat année 2016 | +44 674,67 € |
| | Résultat à affecter au 31/12/2017 | +51 674,67 € |
| INVESTISSEMENT | Résultat d'investissement exercice | -1 289,32 € |
| | Résultat année 2016 | +28 515,50 € |
| | Solde d'exécution avant report | +27 226,18 € |
| | Solde des reports dépenses/recettes | 0 € |
| | Solde d'exécution report inclus 31/12/2017 | +27 226,18 € |

Budget Annexe Aux Portes des Monts d'Aubrac

Délibération n°180424-07

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité (23 voix pour, 1 abstention) le compte administratif 2017 du Budget Annexe Aux Portes des Monts d'Aubrac, lequel peut se résumer de la façon suivante :

| | | |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | Résultat de l'exercice | +1 205,02 € |
| | Résultat année 2016 | - 58 482,45 € |
| | Résultat à affecter au 31/12/2017 | -57 277,43 € |

| | | |
|-----------------------|---|---------------|
| INVESTISSEMENT | Résultat d'investissement exercice | -5 809,34€ |
| | Résultat année 2016 | + 18 625,39 € |
| | Solde d'exécution avant report | + 12 816,05 € |
| | Solde des reports dépenses/recettes | -13 926,00 € |
| | Solde d'exécution report inclus 31/12/2017 | -1 109,95 € |

Approbation des Comptes de Gestion 2017 pour les Budgets Annexes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 pour les Budgets Annexes d'Espalion a été réalisée par le Receveur municipal et que les comptes de gestion établi par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs pour le dit exercice.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs des Budgets annexes et Budget Communal et des Comptes de Gestions du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, adopte :

Le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal pour le Budget du Parc Touristique des Garrigues - Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)

Délibération n°180424-08

Le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal pour le Budget du Parc d'activités de Peyrolobade - Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)

Délibération n°180424-09

Le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Pépinières d'Entreprises- Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)

Délibération n°180424-10

Le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe La Barrière - Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)

Délibération n°180424-11

Le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Maison des Services - Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)

Délibération n°180424-12

Le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Fonds de Développement Economique - Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)

Délibération n°180424-13

Le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Aux Portes des monts d'Aubrac- Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)
Délibération n°180424-14B

Ces comptes de gestions visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Approbation des Affectations des Résultats 2017

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget annexe la Barrière
Délibération N°180424-15 - Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Maison des Services
Délibération N°180424-16 - Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Fonds de Développement Economique- Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)
Délibération N°180424-17

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Pépinière d'Entreprises d'Espalion- Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)
Délibération N°180424-18

Affectation du résultat de fonctionnement pour le Budget Annexe Aux Portes des Monts d'Aubrac- Adoption à la majorité (25 votes pour – 0 contre – 1 Abstention)
Délibération N°180424-19

Approbation des Budgets Primitifs 2018 pour les Budgets Annexes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 01 Février 2018, en vertu de l'article II de la loi d'orientation n° 92-12 du 16 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (les Communes de plus de 3 500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget),

Considérant le projet de budgets primitifs pour les budgets annexes, pour l'exercice 2018,
Considérant les comptes administratifs et les comptes de gestions de l'exercice 2018 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Budget Primitif 2018 – Budget Annexe La Barrière
Délibération N°180424-20

Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant la reprise du résultat antérieur de fonctionnement soit 0€, et la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 73 475,96€.

Le Conseil Municipal, adopte à la majorité (25 votes pour, 1 vote contre), avec reprise du résultat antérieur de fonctionnement et du déficit antérieur d'investissement, comme définis ci-dessus, le Budget Primitif 2018 du budget annexe La Barrière.

Budget Primitif 2018 – Budget Annexe Maison des Services

Délibération N°180424-21

Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant la reprise du déficit antérieur d'investissement soit 220 370,41€, et l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de 73 723,04€ au financement de la section d'investissement (art 1068).

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents avec reprise des résultats comme définis ci-dessus, le Budget Primitif 2018 du budget annexe Maison des Services.

Budget Primitif 2018 – Budget Annexe Fonds de Développement Economique

Délibération N°180424-22

Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant la reprise d'une partie de l'excédent antérieur de fonctionnement soit 5074,67€, la reprise de l'excédent antérieur d'investissement soit 27226,18€, et l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour 46 600,00€ au financement de la section d'investissement (art 1068).

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (25 votes pour, 1 vote contre) avec reprise des résultats comme définis ci-dessus, le Budget Primitif 2018 du budget annexe Fonds de Développement Economique.

Budget Primitif 2018 – Budget Annexe Aux Portes des Monts d'Aubrac

Délibération N°180424-23

Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant la reprise du déficit antérieur de fonctionnement soit 57 277,43€, et la reprise de l'excédent antérieur d'investissement soit 12 816,05€.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (20 votes pour, 6 votes contre) avec reprise des résultats de l'année 2017, comme définis ci-dessus, le Budget Primitif 2018 du centre de vacances « Aux Portes des Monts d'Aubrac ».

Taux des Impositions – Année 2018

Délibération N°180424-24

Le Maire rappelle que lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 (séance du Conseil Municipal du 01 février 2018), le Conseil Municipal avait donné un avis favorable pour le maintien des trois taux de fiscalité locale.

Il indique à l'Assemblée que les bases d'imposition pour l'année 2018 ont été fournies par les services de l'Etat.

Au vu de ces nouvelles bases, le produit assuré pour l'année 2018 s'élève à 1 659 476 €.

Compte tenu du Débat d'Orientations Budgétaires 2018, le produit attendu a été calculé pour 1 659 476 €.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition tels qu'ils ont été notifiés par l'Etat.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (25 votes pour, 1 vote contre) :

-Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

| | |
|--------------------------------|---------|
| Taxe d'Habitation : | 8,35 % |
| Taxe Foncière Bâti : | 15,75 % |
| Taxe Foncière Non Bâti : | 34,77 % |

Modification des tarifs des marchés nocturnes de Pays et de Noël

Délibération N°180424-25

Le Maire rappelle que ces tarifs ont fait l'objet d'une modification en 2017.

Après avis favorable des commissions 1 et 7 réunies le 03/04/2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (25 votes pour, 1 abstention),

- **De compléter** ces tarifs avec un forfait saison pour 9 marchés, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous :

Tarifs des marchés Nocturnes de Producteurs de Pays et de Noël année 2018

| Tarifs Producteurs | pour 1 marché | Forfait pour 8 marchés | forfait saison 9 marchés |
|--------------------|---------------|------------------------|--------------------------|
| | tarifs 2017 | tarifs 2017 | proposition 2018 |
| 3 mètres linéaires | 23 € | 185 € | 200.00 € |
| 4 mètres linéaires | 30 € | 220 € | 245.00 € |
| 5 mètres linéaires | 36 € | 250 € | 280.00 € |
| 6 mètres linéaires | 42 € | 290 € | 320.00 € |

| Tarifs Artisans d'Art | pour 1 marché | Forfait pour 8 marchés | forfait saison 9 marchés |
|-----------------------|---------------|------------------------|--------------------------|
| | tarifs 2017 | tarifs 2017 | proposition 2018 |
| 3 mètres linéaires | 17 € | 135 € | 150.00 € |
| 4 mètres linéaires | 24 € | 180 € | 200.00 € |
| 5 mètres linéaires | 29 € | 210 € | 230.00 € |
| 6 mètres linéaires | 36 € | 240 € | 260.00 € |

| Marché de Noël | tarif 2017 |
|----------------|------------|
| | 35€/jour |

| Participation Adhésion AGMP 12 par marché et par emplacement | tarif 2017 |
|---|------------|
| | 3 € |

Vente de terrain à Mrs ANGLADE Jean-Louis et Jérémy

Délibération N°180424-26

Le Maire informe l'Assemblée de la demande formulée par Mrs ANGLADE Jean-Louis et Jérémy pour l'achat des parcelles communales cadastrées B 225-989-1111 situées à Labro d'une superficie respective de 554-15363 et 192 m² soit au total 16 109 m². Mrs ANGLADE bénéficient depuis 2014 d'un bail rural sur ces parcelles et auparavant d'un bail « Safer ».

Ils se proposent d'acquérir ces parcelles au prix de 67 000 € net vendeur.

Un avis des domaines a été obtenu pour une valeur de 73 300 € (+/- 10%).

Après avis favorable des commissions 1 et 7 réunies le 03/04/2018, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (20 votes pour, 6 votes contre) :

- **accepte** la vente, à Mrs ANGLADE Jean-Louis et Jérémy, des parcelles appartenant à la Commune cadastrées B 225-989-1111 situées à Labro, d'une superficie respective de 554-15363 et 192 m2 soit au total 16 109 m2 au prix total de 67 000€ (soixante-sept mille euros) net vendeur.
- **autorise** Mr le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Vente de terrain à Mr VALAT Christian (Sté Laguiole en Aubrac)
Délibération N°180424-27

Le Maire informe l'Assemblée de la demande formulée par Mr VALAT Christian représentant la Sté LAGUIOLE EN AUBRAC.

Il propose d'acquérir des terrains issus de la parcelle communale AM 441 pour 377 m2 et une partie d'un délaissé communal pour une surface de 62m2, soit au total 439 m2 au prix de 100 € le m2, soit 43 900 €.

Cette demande est fondée sur sa volonté d'agrandir son activité professionnelle de fabrique de couteaux.

Un avis des domaines a été obtenu pour une valeur de 25 000 € (+/- 10%)

Considérant la situation de ce bien, la présence d'un hangar existant ainsi qu'une dalle en béton.

Après avis favorable de la commission 7 réunie le 12/04/2018, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

- Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,
- Vu l'article L 2111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités locales,
- Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités locales,
- Vu l'article L 3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,
- Vu la demande de Mr VALAT Christian
- Considérant que la bande de terrain de 62 m2 issue du domaine public n'est plus affectée à l'usage direct du public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Constate** la désaffectation partielle de la bande de terrain de 62 m2 issue du domaine public (voir plan joint)
- **Se prononce** sur le déclassement de cette bande de terrain de 62 m2 qui n'est plus liée à un espace public
- **Accepte** la vente, à Mr VALAT Christian représentant la Sté LAGUIOLE EN AUBRAC, des terrains issus de la parcelle communale AM 441 pour 377 m2 et une partie d'un délaissé communal pour une surface de 62m2, soit au total 439 m2 au prix de 100 € le m2, soit au total 43 900 € (quarante-trois mille neuf cent euros).
- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Mise en place d'un emploi d'un Délégué à la Protection des Données

Proposition pour une solution mutualisée.

Délibération N°180424-28

Mr le Maire expose qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées seront obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, le Maire fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA.

En effet, le syndicat se propose de mettre en place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Il s'engage à la mettre à disposition des communes qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour 2018, le montant de la cotisation pour la Ville d'Espalion sera de 1 620 € (pour la phase initiale)

- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, sur la protection des données,
- Vus les statuts du SMICA,

Considérant que la Commune d'Espalion ne dispose pas des ressources humaines en interne pour réaliser cette mission de délégué à la protection des données.

Compte-tenu de l'impératif de mutualisation et d'économies pour la commune

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (25 votes pour, 1 vote contre) :

- **Accepte** la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données.
- **Accepte** de payer la cotisation Communale décidée chaque année par le Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à